

LE VOEU DE LOUIS XIII



Philippe de Champaigne, *Le Voeu de Louis XIII* (1638).



Ingres, *Le Voeu de Louis XIII* (1824).

Le Voeu de Louis XIII est un ensemble de promesses et d'actes de dévotion effectués par le roi de France Louis XIII entre 1632 et 1638. À plusieurs reprises, il s'engagea à **consacrer son royaume à Notre-Dame** (la Vierge Marie), si celle-ci lui accordait la grâce d'avoir un héritier pour lui succéder sur le trône de France. La grossesse d'Anne d'Autriche fut interprétée comme la réponse divine à ses prières et à celles de la reine. Le roi tint sa promesse : le 10 février 1638 il signa et publia le texte solennel d'un édit de consécration. Le futur Louis XIV naquit le 5 septembre 1638.

HISTORIQUE

Les étapes du Voeu en Province

À la chapelle des Pénitents bleus de Toulouse (1632)

Marié à l'âge de 14 ans en 1615, Louis XIII avait 31 ans en 1632. Il fut le premier roi de France à être membre de la confrérie des **Pénitents bleus**. En 1622, il envoya l'évêque de Pamiers, Mgr d'Esparbès de Lussan, poser à Toulouse la première pierre de la nouvelle chapelle des Pénitents bleus (aujourd'hui sanctuaire Saint-Jérôme). Il y vint avec la Reine, son épouse, le 26 octobre 1632 et, depuis la Tribune royale, fit un vœu solennel à la Vierge pour **obtenir un successeur à la Couronne de France**.

Aux Minimes d'Abbeville (juillet 1637)

En juillet 1637, pendant un séjour à Abbeville, en Picardie, Louis XIII, accompagné de Richelieu, décida, dans l'église des Minimes de la ville, de consacrer **une lampe à perpétuité à la Vierge dans la cathédrale Notre-Dame de Paris**. Ce vœu était accru par la reconnaissance du roi de France envers la Vierge de lui avoir permis de conserver la France dans cette période troublée par les invasions espagnoles et par la crainte que le royaume ne subisse une fois encore les incursions des armées étrangères .

Les neuvaines à Notre-Dame de Grâces de Cotignac (27 octobre 1637)

Le 27 octobre 1637, un moine, le **frère Fiacre**, pendant qu'il priait, reçut une révélation intérieure : la reine Anne d'Autriche devait demander publiquement **trois neuvaines** de prières à la Sainte Vierge adressées à Église Notre-Dame-de-Grâces de Cotignac (Var), alors un fils lui serait donné. Informée de cette prédiction, Anne d'Autriche continua les neuvaines commencées par frère Fiacre le 8 novembre 1637. Les neuvaines furent achevées le 5 décembre suivant. Neuf mois plus tard exactement, le 5 septembre 1638, naissait Louis-Dieudonné à Saint-Germain-en-Laye.

Le Voeu de Louis XIII du 10 février 1638

Pour remercier la Vierge, en novembre 1637, un texte était soumis au Parlement de Paris ; il y fut adopté puis signé par le Roi le 10 février 1638, en son château de St-Germain-en-Laye. Par ce texte, **Louis XIII décidait de consacrer le royaume de France à Notre-Dame**. C'est le fameux « **voeu de Louis XIII** » en remerciement de la grossesse de la Reine Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de mariage. De par ce voeu, Louis XIII **instaurait les processions du 15 août** durant lesquelles les sujets devaient prier Dieu et la Vierge pour les heureux succès du roi. En outre, chaque église du royaume se devait, dans la mesure où l'église elle-même n'était pas sous le patronage de la Vierge, de consacrer sa chapelle principale à la Reine des Cieux. **Louis XIII promit enfin d'élever un nouveau maître-autel dans la cathédrale Notre-Dame de Paris**, ainsi que d'offrir un nouveau groupe sculpté à la cathédrale.

Le maître-autel de Notre-Dame de Paris

Décédé prématurément cinq ans plus tard, le roi n'eut pas le temps de matérialiser la deuxième partie de son voeu concernant Notre-Dame de Paris. Ce fut son fils Louis XIV qui le réalisa, plus de soixante ans plus tard. De 1708 à 1725, Robert de Cotte remania complètement le chœur de la cathédrale. De part et d'autre du maître-autel, des statues d'ange en bronze furent placées, ainsi que celles des deux rois, Louis XIII (par Guillaume Coustou) et Louis XIV (sculpté par Antoine Coysevox). Une superbe *pietà* de Nicolas Coustou fut placée derrière le maître-autel. Le jubé fut démoli et les stalles de Charpentier et Dugoulon furent surmontées de huit tableaux dont un seul subsiste actuellement. La Révolution marqua également le lieu en détruisant une partie de l'ensemble, dont les reliefs des anges des écoinçons et deux statues d'anges en bronze. Remis en place par la Restauration, le chœur (réalisé par Robert de Cotte) fut par la suite également largement remodelé au XIXe siècle par **Eugène Viollet-le-Duc** qui désirait redonner tout son éclat à la cathédrale.



Le maître-autel de Nicolas Coustou, encadré par les statues de Louis XIII et de Louis XIV.
(Malheureusement, de nos jours, l'ensemble est masqué par la table "synaxique" issue de la révolution liturgique du Concile Vatican II.)

Iconographie

Le voeu de Louis XIII a été le sujet de nombreux tableaux, dont, par ordre chronologique :

- 1- Simon Vouet, *Le Voeu de Louis XIII*, 1633 (?), mairie de Neuilly-Saint-Front (Aisne).
- 2- Claude Vignon, « *En Jésus et Marie notre amour est uni* » ou *Déploration sur le Christ mort avec Louis XIII et Anne d'Autriche*, 1634, Amiens, musée de Picardie.
- 3- Gilles Rousselet, *Le Voeu de Louis XIII*, d'après Claude Vignon, vers 1638.
- 4- **Philippe de Champaigne, *Le Voeu de Louis XIII (1638)*, huile sur toile (musée des beaux-arts de Caen).**
- 5- Abraham Bosse, *Les Voeux du Roi et de la Reine*, 1638.
- 6- Anonyme, *Le Voeu de Louis XIII*, XVIIe siècle, église de l'Assomption d'Antigny-la-Ville (Côte d'Or).
- 7- François Mimault, *Le Voeu de Louis XIII*, 1639, église Saint-Pierre de La Penne (Alpes-Maritimes) .
- 8- Anonyme, d'après Juste d'Egmont, *L'Adoration et offrande de la France au Dauphin des Cieux*, 1640.
- 9- **Jean-Dominique Ingres, *Le Voeu de Louis XIII (1824)*, cathédrale Notre-Dame de Montauban.** Commandé en 1820 et présenté au salon de 1824, le tableau remporta un vif succès.

Notes et références

1. Ouvrage collectif, *Histoire d'Abbeville* , Abbeville, Imprimerie Leclerc, 1972.
2. <http://gallia-catholica.blogspot.fr/2008/03/le-voeu-de-louis-xiii.html> .

Annexes. Bibliographie

- 1- Pierre Delattre, *Le Voeu de Louis XIII*, Paris, 1937.
- 2- René Laurentin, *Le voeu de Louis XIII, passé ou avenir de la France*, Paris, l'OEil, 1988.

Texte du voeu de Louis XIII.

À tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut.

Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre état, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidents qui nous pouvaient perdre.

Lorsque nous sommes entré au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicious desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice.

La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'État, qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques. Quand nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs états dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne, se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet État, sa bonté le conserve et sa puissance le défend.

Tant de grâces si évidentes font que pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligés, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous vénérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption par la vie et la mort du fils de Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de Dieu par son fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce fils par sa mère élevée jusqu'à lui ; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte-Trinité, par son intercession et de toute la cour céleste par son autorité et exemple, nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de le porter, les rendront hosties agréables et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ces bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

À ces causes, nous avons déclaré et déclarons que prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et de défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre du fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de la cathédrale de Paris avec une image de la Vierge qui tiens dans ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix, et où nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

Nous admonestons le sieur Archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres du dit jour, il soit fait une procession en la dite église à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles ; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant paroissiales que celles des monastères de la dite ville et faubourg, et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèse ; entendant qu'à la dite cérémonie les cours de Parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers de la ville y soient présents ; et d'autant qu'il y a plusieurs épiscopales qui ne sont pas dédiées à la Vierge, nous exhortons les dits archevêques et évêques en ce cas de lui dédier la principale chapelle des dites églises pour y être fait la dite cérémonie et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection afin que sous une si puissante patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse largement d'une bonne paix ; que Dieu y soit servi et révééré si saintement à la dernière fin pour laquelle nous avons été créés ; car tel est notre bon plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente-huit, et de notre règne le vingt-huit.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.